



Plan de départs et renégociation de l'accord collectif

Double chantage

Une prime à la valise pour les partants, en échange d'une dégradation des conditions de travail pour ceux qui restent, telle est la ligne directrice du plan de recomposition des effectifs mis sur la table de négociation par la direction de France télévisions.

Un plan symbolisé en 3 nombres.

1000. C'est le total des emplois que la direction veut supprimer en faisant le solde des entrées et des sorties sur 4 ans d'ici fin 2022 par rapport aux effectifs actuels.

160 000 € bruts. C'est le plafond du chèque que la direction propose de faire aux volontaires au départ pour la retraite ou pour un nouveau job dans la limite de 17 mois de salaire pour 42 ans d'ancienneté d'entreprise. Un plafond accessible à quelques cadres dirigeants, plafond incitatif moins juteux que les 240 000 € de la vague précédente du PDV 2014.

Trois, c'est le nombre d'emplois que la direction veut faire cumuler par un journaliste tri-qualifié à la fois et simultanément rédacteur, JRI et monteur.

En agitant l'appât de la prime au départ pour les plus anciens et l'appât d'un CDI potentiel pour les précaires réguliers, la direction exerce un double chantage sur tous les autres salariés. Consentez, leur dit-elle, à la réduction des effectifs, aux conséquences qu'elle aura mécaniquement sur votre charge de travail, à la casse des métiers par la généralisation de la poly-compétence dans l'intérêt de ceux qui veulent partir et de ceux qui aspirent à un emploi stable.

Le SNJ n'est pas opposé par principe à faciliter le départ des salariés qui le souhaitent et à recruter simultanément des précaires et de jeunes recrues. Nous acceptons l'idée que ces recrutements ne se fassent pas nécessairement sur les mêmes emplois que ceux qu'exercent les volontaires au départ. En revanche, nous refusons les termes d'un plan qui flatte l'individualisme et va attiser les divisions entre générations.

A ce stade de la négociation, la direction ne dévoile pas le second étage de la fusée, la remise en cause de l'accord collectif conclu le 28 mai 2013, notamment son volet temps de travail (jours RTT, ancienneté, etc.). Le SNJ réclame de connaître la totalité du projet de la direction et pas de le découvrir par étapes.

SNJ France Télévisions

Nous rendre visite : bureau D 142 / Nous contacter : snj@francetv.fr – 01 56 22 88 28

Raoul Advocat 06.22.69.30.14 - Muriel Demguilhem 06.29.17.47.07 - Serge Cimino 06.17.55.53.82 - Didier Givodan 06.72.83.76.85 - Anne Guillé 06.79.47.39.25



@SNJ_FTV



Snj.ftv

Après le découpage du réseau régional en treize régions, la restructuration des moyens de fabrication, la nouvelle articulation entre antennes et programmes, cette volonté de bouleverser les méthodes de travail des salariés et de modifier en profondeur la composition des effectifs représente un grave danger.

Chacun de ces objectifs est contestable et contesté. La mise en œuvre d'un seul d'entre eux constitue en soi une épreuve supplémentaire pour des salariés entraînés depuis 2009 dans une réorganisation sans fin ni cohérence.

Mener de front ces différents chantiers confine à la maltraitance. On est en tout cas très loin de la "bienveillance" dont la direction s'est engagée à faire preuve à travers l'accord sur la qualité de vie au travail.

Le SNJ n'a pas signé cet accord qui se révèle un leurre aussi fallacieux que les promesses de contenir le montage par les journalistes à la chaîne info ou les compétences complémentaires aux seuls volontaires.

La généralisation de ces pratiques à l'ensemble de l'entreprise est aujourd'hui proposée dans un projet d'accord avec l'argument-alibi des « expérimentations ».

Pas plus aujourd'hui qu'hier, le SNJ ne cautionnera cette casse organisée.

Paris, le 14 janvier 2019